



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24255
8 juillet
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 JUILLET, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Ministre sud-africain des affaires étrangères, M. R. F. Botha, faisant suite à l'entretien téléphonique que vous avez eu avec lui hier.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la pièce jointe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) V. R. W. STEWARD

ANNEXE

Lettre datée du 8 juillet 1992, adressée au Secrétaire général
par le Ministre sud-africain des affaires étrangères

Le Gouvernement sud-africain accueille favorablement la proposition que vous avez faite hier lors de notre entretien téléphonique d'envoyer une mission de bons offices, dirigée par M. Cyrus Vance, en Afrique du Sud.

Je présume que la mission aurait pour mandat de consulter, au cours de sa visite, toutes les parties, organisations et experts intéressés. Je crois comprendre, d'après notre entretien, que c'est ainsi que vous la concevez aussi.

Je voudrais souligner une fois encore que le Gouvernement sud-africain attache une importance capitale à la reprise des négociations à une date très rapprochée et tient beaucoup à ce que les dirigeants des principales parties intéressées acceptent de prendre conjointement la responsabilité des mesures qui s'imposent pour contenir la violence. Je suggère par conséquent que la mission de bons offices soit dépêchée en Afrique du Sud au plus vite, en tout cas, avant la séance prévue du Conseil de sécurité, et ce, pour les raisons suivantes :

- * Les membres de la mission pourront à leur retour vous faire part de leurs observations sur la situation en Afrique du Sud;
- * Vous serez mieux à même de faire les recommandations voulues au Conseil;
- * Votre rapport permettra au Conseil de disposer de meilleurs éléments d'information pour le débat.

Vous vous souviendrez qu'à Abuja, j'avais indiqué qu'il fallait au moins que toutes les parties à la CODESA soient entendues, si l'on voulait que le Conseil de sécurité puisse délibérer en connaissance de cause; je présume donc que toutes les parties auront l'occasion de lui exposer leurs vues.

S'il s'avérait impossible d'organiser la mission de bons offices avant la séance publique du Conseil de sécurité, mon gouvernement serait favorable à ce que celui-ci se réunisse pour vous autoriser à envoyer une mission de bons offices, qui ferait rapport, dans les meilleurs délais, à vous et, par votre intermédiaire, au Conseil.

Il me semble qu'à moins de disposer de tous les éléments d'information et d'avoir entendu les divers points de vue, le Conseil ne pourra pas délibérer avec l'objectivité voulue sur la situation en Afrique du Sud.

(Signé) R. F. BOTHA